

737

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 737 12 juillet 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Erika Sutter-Pleines

Arrogance et mépris

Reconnaissons à ces gens-là une certaine franchise: si les producteurs d'électricité de Suisse romande, dans la perspective des votations énergétiques du 23 septembre, refusent de débattre en public avec Marcel Burri et Pierre Lehmann, deux scientifiques que les lecteurs de «Domaine Public» connaissent bien, c'est tout bonnement que Burri et Lehmann ne sont pas assez sérieux à leur goût, voire répandent des contre-vérités. Décision annoncée, «grosso modo» en ces termes, à la dernière conférence de presse d'Energie Ouest Suisse qui présentait les grands thèmes de sa campagne contre les initiatives «Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» et «Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques».

Passons sur cette appréciation inadmissible et partielle des travaux de nos deux collaborateurs; ceux-ci ne se formalisent du reste pas trop de cette polémique, se bornant à souligner l'intolérance de mauvais augure qu'elle révèle et répétant qu'ils sont, eux, prêts à débattre en public de leurs options. Finalement, il est vrai que MM. Desmeules, Babaïantz et consorts se discréditent en se laissant aller à de tels excès. Grave, pour des hommes qui «assument» des responsabilités considérables dans leur secteur.

Mais il y a plus grave encore. Voyez le sens du dialogue que mettent en évidence de tels ukases: ces antinucléaires disent des choses fausses, c'est pourquoi nous ne discuterons pas avec eux! Mépris pour leurs contradicteurs, mépris aussi pour les personnes qui attendent du choc des idées (et pas seulement des campagnes publicitaires unilaté-

rales!) une meilleure information personnelle: les producteurs d'électricité de Suisse romande font le lit des extrémistes dont les réactions violentes se nourrissent justement d'un sentiment d'impuissance face à «ceux qui de toute façon font ce qu'ils veulent». Et vous entendrez ensuite MM. Desmeules, Babaïantz et consorts crier au viol des lois démocratiques!

Dans la perspective d'un débat populaire crucial, difficile, mettant en jeu des éléments de fait peu accessibles aux profanes, de telles manifestations d'arrogance technocratique inquiètent profondément. Voici en tout cas une nouvelle fois posée la question d'un contrôle public efficace du petit monde de la production d'électricité en Suisse. En théorie, toutes les conditions sont certes réunies pour que les collectivités exercent leur droit de regard sur des sociétés dont les capitaux leur appartiennent dans leur majorité (voir plus loin). En pratique, c'est le règne du fait accompli technique, parfaitement illustré par la réaction de MM. Desmeules, Babaïantz et consorts, lorsqu'ils sont confrontés à des initiatives qui les menacent dans leur sphère d'influence privilégiée.

Reprendre la barre en mains, ce serait d'abord

SUITE ET FIN AU VERSO

ÉTÉ

DP bimensuel

Jusqu'à fin août, «Domaine Public» est au bénéfice d'un été quasi sabbatique (parution bimensuelle)! Histoire de recharger ses batteries, comme chaque année à la même époque. Les dates de parution d'ores et déjà fixées:
DP 738, le 27 juillet.
DP 739, le 10 août.
DP 740, le 24 août.
DP 741, le 7 septembre.
A bientôt.

Arrogance et mépris

mettre fin de toute urgence à une situation extravagante et intolérable: comment peut-on admettre que les sociétés productrices d'électricité fassent supporter à tous leurs clients, sans distinction d'opinion, le coût d'une propagande intense, coûteuse, luxueuse à certains égards, décidée de droit directorial, contre les initiatives soumises à votation fin septembre prochain? Que ces sociétés s'engagent: d'accord à la rigueur, si la distinction est faite nettement entre leur travail courant et leur militantisme dans la campagne antinucléaire. Mais qu'elles le fassent avec des fonds spécialement récoltés pour l'occasion, et pas avec les fonds des collectivités pour lesquelles elles travaillent.

L. B.

DÉMOCRATIE

Des fonds confisqués

Que penserait-on d'un régime qui ouvrirait les caisses de l'Etat pour financer la campagne électorale d'un parti (à l'exclusion des autres)? Cela nous ramènerait bien loin aux débuts des luttes pour la démocratie, qui passe par l'égalité devant le suffrage universel.

La question se pose pourtant en Suisse lorsqu'à l'occasion de votations des fonds publics sont engagés dans la campagne. Le cas le plus flagrant est donc celui du nucléaire, où des entreprises d'électricité qui sont pour l'essentiel entre les mains des pouvoirs publics financent de façon massive la campagne contre les initiatives énergétiques, bien évidemment avec l'argent de tous les

usagers; la situation des quelques communes qui ont résolu de s'engager dans l'autre sens, notamment à Bâle-Campagne, n'est d'ailleurs pas d'une nature très différente, même si les formes ont été respectées: la démocratie n'est pas la dictature de la majorité.

Les entreprises d'électricité jouent de l'enchevêtrement de leur financement et de leur structure juridique pour échapper à tout contrôle public: elles se retrouvent actionnaires les unes des autres, liées par des accords de fourniture d'énergie, réunies

dans une association faîtière, l'Union des centrales suisses d'électricité. A la faveur de ces différents niveaux, impossible de remonter à la source, de définir une responsabilité. C'est le règne de la techno-structure, les dirigeants salariés dont l'activité devient une fin en soi et non un moyen utilisé par la collectivité pour poursuivre des buts d'intérêt public.

Impossible, donc, de retrouver dans le budget du distributeur d'électricité de votre région une ligne:

TECHNOCRATIE

La toile d'araignée électronucléaire

L'enchevêtrement des sociétés productrices d'électricité en Suisse. Quelques points de repères.

Au total, quelque 1300 entreprises, productrices ou simplement distributrices. Financement, toutes régions confondues: 48,9% par les pouvoirs publics (cantons, communes, CFF), 35,4% par les entreprises électriques elles-mêmes (qui sont, pour la plupart, entre les mains des collectivités!) et 15,7% par le secteur privé.

Au niveau national, une seule association faîtière, l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS). Et six grandes puissances qui détiennent, plus ou moins directement entre elles, les deux tiers de l'électricité produite en Suisse, Aare-Tessin Elektrizitätsgesellschaft (ATEL, entreprise mixte, mais dominée par le secteur privé, en l'occurrence par Alusuisse/Motor Columbus), Bernische Kraftwerke AG (BKW, pour 90% entre les mains des cantons de Berne et du Jura), Centralschweizerische Kraftwerke (CKW, dominante privée), Elektrizitätsgesellschaft Laufenburg (EGL, contrôle privé, par Elektrowatt/Crédit Suisse),

Energie Ouest Suisse (EOS, en mains publiques) et Nordostschweizerische Kraftwerke (NOK, en mains publiques).

Au niveau régional, les pouvoirs publics dominent une pléiade d'entreprises de dimensions plus modestes. Avec quelques exceptions comme la Société romande d'électricité par exemple, où les capitaux privés sont majoritaires. Noter que, souvent, ces sociétés sont liées par contrat à l'une ou l'autre des six grandes organisations de niveau national pour compléter leur approvisionnement en énergie.

Au niveau local, domination écrasante des collectivités publiques qui se chargent, sous différentes formes juridiques (régie, association intercommunale), de la distribution du courant.

Dernier échelon: les sociétés de participation rendues inévitables par les concentrations financières qu'exigent les constructions d'ouvrages comme les centrales ou les barrages. Diagnostic d'Etienne Poltier dans «Problèmes juridiques de l'énergie»: «La technique des sociétés de participation conduit à un enchevêtrement d'intérêts extrêmement complexe qui est une caractéristique très importante du marché de l'électricité: il en découle, de manière générale, une perte de contrôle pour les pouvoirs publics.»

«Votation du 23 septembre 1984». Et pourtant vous avez tous vu les grands placards publicitaires de l'Office suisse d'information sur le nucléaire (OSIN), ou d'Energie Ouest Suisse SA dont les actionnaires sont la commune de Lausanne, les Services industriels de Genève et les Entreprises électriques fribourgeoises (deux établissements publics), les Forces motrices valaisannes (une SA de droit public, art. 763 CO), la Compagnie vaudoise d'électricité et les Forces motrices neuchâtoises (deux SA de droit privé dont le capital est pour l'essentiel entre les mains du canton et des communes) et la Société romande d'électricité (dominée — c'est la seule — par le secteur privé). Bien sûr, il faut faire la part de la publicité institutionnelle que toute grande entreprise est appelée à faire pour préserver ou améliorer son image de marque (ce fut la réponse des autorités fédérales à la protestation du Parti socialiste suisse à l'égard d'un spot télévisé vantant le secret bancaire peu avant la votation sur l'initiative sur les banques, alors que la publicité politique est interdite sur les ondes). Mais nous n'en sommes plus là. Pour le 23 septembre s'ajoute un élément: l'accaparement de fonds publics, l'abus d'une position officielle à des fins partisans. Ainsi se trouve violé un principe démocratique qui pour être non écrit n'en est pas moins fondamental: le droit du citoyen-usager à ne pas financer une campagne politique qui lui déplaît; le droit du citoyen-électeur à ce que les pouvoirs publics restent à la place qui est la leur, ne mêlant pas les rôles lorsqu'il est appelé à voter.

LOBBY A L'ŒUVRE

Le nucléaire contre le charbon

Ceux qui, à l'image du lobby électronucléaire pensent, et probablement souhaitent, que la consommation d'électricité continue à augmenter chaque année de quelques pour-cent jusqu'à une date indéterminée dans le futur (ils ne la précisent pas), se

voient contraints de faire un choix entre deux méthodes principales de production: le charbon et le nucléaire.

Précisons tout de suite que pour les partisans des initiatives populaires pour un avenir sans nouvelles centrales nucléaires et pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement, il s'agit-là d'un faux problème, car ni l'une ni l'autre de ces énergies n'est renouvelable. De plus, elles ont l'une et l'autre des inconvénients majeurs, à cause de la centralisation à laquelle elles poussent et à cause des dangers qu'elles font courir à l'environnement. Donc, à long terme, ni l'une ni l'autre n'entre en ligne de compte. Le mouvement antinucléaire conteste fermement qu'il soit nécessaire de construire de grandes centrales de production d'électricité supplémentaires, qu'elles soient nucléaires ou au charbon!

Cependant, même si à long terme le recours aux seules énergies renouvelables est inéluctable, il y a une période de transition à passer pendant laquelle une part importante au début, mais progressivement plus faible, sera fournie par des ressources non renouvelables.

A l'heure actuelle, comme chacun le sait, c'est le pétrole et ses dérivés qui fournissent de loin la part la plus importante de notre consommation d'énergie finale, soit environ le 70%. Le nucléaire participe (avant Leibstadt) pour environ 5% à cette consommation.

Le discours officiel cherche à accréditer l'idée que l'on doit substituer l'électricité au pétrole sous prétexte de diversification des ressources. Et pour le lobby électronucléaire, cette électricité doit être fournie par des centrales nucléaires et non par des centrales au charbon.

Ce qui est en jeu, c'est le fromage de la substitution, fromage très important comme on l'imagine. L'ambition du lobby électronucléaire, c'est de se le réserver, tout en essayant de l'augmenter encore; pour que son rêve se réalise, il lui faut débiter le charbon, car ce dernier constitue pour lui une menace très réelle. D'abord, il est devenu certain

que le prix du kWh charbon est compétitif avec le prix du kWh nucléaire, même en désulfurant les gaz de combustion. Tout le monde le reconnaît, sauf bien entendu les Français du CEA et de l'EDF. Ensuite, les réserves de charbon (exprimées en énergie) sont bien plus grandes que celles d'uranium. Finalement, les méthodes d'extraction du charbon ont fait des progrès considérables.

POUR DÉFENDRE SON FROMAGE...

Mettez-vous maintenant dans la peau d'un représentant du lobby électronucléaire qui veut nous imposer ses centrales et qui, bien sûr, est contre les initiatives sur l'énergie. Si le charbon est une alternative au nucléaire, il ne peut plus soutenir que le nucléaire est indispensable, même si la consommation d'électricité continue à augmenter. Pour défendre son fromage, il est donc obligé d'affirmer deux choses: d'abord que la consommation d'électricité ne peut que croître sans arrêt et, ensuite, que le charbon n'est pas *acceptable* comme moyen de production. En d'autres termes, il lui faut établir que le nucléaire est préférable au charbon du point de vue de la protection de l'environnement. Le lobby électronucléaire s'est alors rué sur l'effet de serre du CO₂ et la mort des forêts, en prétendant que la combustion de combustibles fossiles était responsable des deux phénomènes, alors que le nucléaire ne pouvait en aucun cas y être pour quelque chose.

Les causes de la mort des forêts ne sont pas élucidées à ce stade. Mais on peut penser que le trafic y joue un rôle important. De plus, il n'est plus si sûr que le nucléaire n'y soit pour rien. Par ailleurs, il est un peu trop facile de montrer que, même si le nucléaire était sans effet sur la santé des arbres, sa contribution à leur sauvetage ne peut être que négligeable.

Il reste l'effet de serre du CO₂. Mais cet argument a aussi du plomb dans l'aile, nous l'avons montré dans ces colonnes (DP 736).

P. L.

Comment blanchir les phosphates

Les savonniers suisses disent non à l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive. Une information qui, à vrai dire, ne surprend guère de la part d'une branche qui, depuis des années, nie l'évidence et distille à coups de millions publicitaires une idéologie débile du blanc dans les cerveaux helvétiques.

Si la réponse des fabricants de lessive à la consultation du Département fédéral de l'intérieur mérite le détour, c'est parce qu'elle illustre jusqu'à la caricature le stéréotype de la réaction d'une organisation touchée dans ses intérêts: il faut étayer le refus, mais sans avoir l'air de prêcher trop égoïstement pour sa paroisse.

Tout d'abord, bien se situer dans la perspective de l'intérêt général: il faut des mesures efficaces pour assainir les eaux suisses, affirment les savonniers.

Par exemple dans le secteur agricole, principal responsable de l'eutrophisation des lacs suisses, suite à l'utilisation massive d'engrais phosphatés. Les principaux coupables, ce sont donc les paysans, et pas les ménagères qui, privées de phosphates, ne contribueraient que peu à l'amélioration de la situation. Là, on chipote sur quelques pour-cent. Comme on discute sur les valeurs limites fixées par les autorités pour déterminer la charge en phosphate maximale tolérée par un lac.

Les savonniers étant blanchis, reste à blanchir le phosphate. Tout simplement en noircissant son remplaçant, le NTA, agent de blanchiment. Son impact sur l'environnement n'a pas été suffisamment étudié et l'industrie ne pourrait prendre la responsabilité d'utiliser ce produit à des doses suffisantes pour maintenir l'efficacité du lavage. Le chantage au blanc.

D'ailleurs, et c'est l'ultime argument qui a fait rigoler même la sérieuse «Neue Zürcher Zeitung», les tests de qualité effectués avant le nouveau produit ne reflètent pas fidèlement les exigences du

consommateur. Seuls des essais dans les ménages et dans l'industrie permettraient de tirer des conclusions fiables et de vérifier que les consommateurs acceptent de se passer des lessives phosphatées.

Trois arguments qui permettent aux savonniers de préconiser l'attente et l'étude du comportement des usagers, l'analyse des effets du NTA sur la qualité des eaux potables. D'ici là, les marchands de lessives trouveront bien d'autres arguments.

On peut légitimement se demander à quoi servent des consultations sur des sujets étudiés et rabâchés depuis des années et à propos desquels les positions des protagonistes sont largement connues. A gagner un peu de temps supplémentaire? A donner du courage à un Conseil fédéral effrayé de ce qu'il pourrait entreprendre s'il mettait en œuvre les compétences que la loi lui attribue?

PS. Le savon de Marseille, sans phosphate ni NTA, ni aucune saloperie dont on ne sait pas si, à longue échéance... biodégradable, lave parfaitement bien, y compris dans l'automate.

GRANDES MANŒUVRES

Petit crédit: la tenaille bancaire

Ceux qui détaillent le contenu de leur boîte aux lettres n'auront pas manqué de remarquer cette année la suppression des missives publicitaires auparavant envoyées trois à quatre fois par an à tous les ménages suisses par la Banque Rohner de Saint-Gall. A chaque coup, cet établissement spécialisé dans le crédit personnel offrait par correspondance les milliers de francs nécessaires pour la voiture, les vacances, le dentiste, les impôts, le recyclage ou les études. Le tout, bien sûr, au prix usuellement pratiqué dans la branche, soit avec un intérêt de 12 à 18% l'an.

Bien entendu, M. Ernest Rohner n'a pas renoncé

spontanément à une pratique promotionnelle dont il pensait, non sans raison, qu'elle avait fait le succès de son établissement. L'an dernier, il rejoignait les rangs de l'Association suisse des banquiers (ASB), et devait souscrire à une convention de l'ASB restreignant — pas trop durement — la publicité pour le petit crédit.

SANS PRÉCÉDENT

Cette adhésion à l'organisation professionnelle des banquiers et à leurs consignes déontologiques laissait présager un changement de la politique pour le moins originale suivie jusqu'alors par la société familiale Rohner. On sait désormais ce qu'il en est: l'UBS a racheté la majorité des actions de la banque saint-galloise dont le patron, âgé de 62 ans, ne voyait pas comment prolonger la dynastie. Cette

absence de succession, fréquente dans les entreprises familiales, tient lieu d'explication officielle, et vraisemblable, pour la fusion désormais réalisée. Mais l'opération doit en réalité être envisagée dans la double perspective de la concentration dans le secteur bancaire d'une part, et de la législation concernant le petit crédit d'autre part.

Après l'absorption de Procrédit par la SBS en 1979 (DP 485), le dernier outsider important de la branche vient donc de passer dans le giron des grandes banques, qui se veulent garantes d'une meilleure moralité des affaires de crédit à la consommation. Ensemble et par filiales interposées ou sous leur propre enseigne, les quatre plus grandes banques du pays détiennent désormais le 80% du marché de ces prêts non gagés, remboursables en 18, 36, voire 60 mensualités. Une position de force sans précédent, qu'il n'aurait pas été opportun d'occuper

officiellement avant la votation du 20 mai sur l'initiative socialiste contre l'abus de la puissance bancaire! Et cela même si le cinquième restant revient aux banques cantonales et à la Migros, unies dans une croisade commune pour «des taux plus favorables aux clients» (9-11 %), qu'elles ne recrutent pas par l'intermédiaire de vendeurs de voitures et de meubles qui attendent bien sûr leur pourcentage...

HAUTE STRATÉGIE

Cela dit, l'opération UBS/Rohner se situe dans une phase stratégique de l'élaboration d'une loi sur le crédit à la consommation dont les banques n'ont évidemment jamais voulu. L'histoire de ce projet (déjà faite dans DP 559) remonte au dépôt d'une initiative parlementaire du libéral genevois Deonna, en juin 1971. Dix ans plus tard, le Conseil national adoptait un projet fédéral pas trop allégé. En mai dernier, le Conseil des Etats prenait plus au sérieux que jamais sa mission de législateur, et refondait complètement le projet, modifiant sa conception même, non sans l'aide directe de l'Association des banquiers (DP 729).

La divergence entre les conseils est d'une taille tout à fait exceptionnelle, probablement mortelle. Et c'est paradoxalement la Chambre du peuple qui se trouve chargée de tuer le projet, avec tout juste le choix des armes: ou bien le Conseil national maintient sa version, et met ainsi fin à l'exercice puisqu'une navette entre les Chambres n'a en l'occurrence aucune chance de conduire au compromis; ou bien le Conseil national adopte la conception ultra-libérale du Conseil des Etats, et la loi ainsi faite ne survivra pas au processus référendaire.

UN REFUS QUI NE DATE PAS D'HIER

Ainsi, avec une perversité de gentlemen, les banquiers ont manœuvré pour ne pas se trouver en situation de devoir eux-mêmes contester une loi dont ils n'ont jamais accepté l'idée, et encore

moins l'inspiration originelle. Ils ont transféré aux milieux des travailleurs sociaux et des consommateurs militants le sale boulot de la remise à zéro législative. Et, subsidiairement, les banquiers mettent ces mêmes milieux au défi de lancer le référendum, ou de renier toutes les revendications posées ces dernières années en matière de réglementation du «petit» crédit.

Pas mal joué, MM. les prêteurs.

PS. Les observateurs attentifs croient déceler une échappatoire, susceptible d'amener une réduction du business en cause. En effet, après une dizaine d'années de progression continue, le montant des emprunts personnels contractés l'an dernier a diminué pour la première fois. Au 31 décembre 1983, l'encours atteignait «seulement» 3,71 milliards de francs (contre 3,74 un an plus tôt), pour 444 659 contrats, dont 301 110 signés dans le courant de 1983. Autoréduction temporaire ou renversement de tendance durable?

HISTOIRE

Genevois de toujours

Tels pères, tels fils? Voici en tout cas un diagnostic qui laisse songeur et qui nous a été transmis par un aimable lecteur. Vous le trouverez dans le «Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française», publié sous les auspices de la Commission française des archives diplomatiques au Ministère des relations extérieures (Editions du CNRS, quai Anatole-France 15, 75700 Paris), fascicule trentième présenté par Georges Livet, consacré à la Suisse et qui touche, en son tome deuxième, Genève, les Grisons, Neuchâtel et Valangin, l'évêché de Bâle et le Valais. Bref, le texte qui nous intéresse plus particulièrement a été écrit en 1776 par un résident de France à Genève, Pierre-Michel Hennin, qui «retrace la

physionomie générale de la cité du Léman». Au chapitre «Officiers et soldats genevois» (p. 491 et ss.), on lit ceci, qui ne laisse pas d'inquiéter, eu égard au dicton rappelé plus haut:

Le peu de ressources que l'on a dans ce pays-cy pour placer ses enfants, plus encore que l'habitude de deux siècles, porte beaucoup de pères à destiner les leurs au service de S.M. On pourroit croire que la parité de religion inclineroit les Genevois à servir les Puissances protestantes, cependant il n'y a que peu ou point d'officiers dans cette ville dans les troupes d'Angleterre, de Hollande et des Princes protestants d'Allemagne.

Depuis quelques années, on a cessé de se vouer au service du Roy de Sardaigne parce que ce Prince a enfreint quelques capitulations des Régimens dans lesquels les Genevois trouvoient place, et a paru surtout très occupé à faire des conversions. Aujourd'huy on ne compte pas 4 officiers dans ses troupes où il y en a eu jusqu'à 40. Ce n'est donc qu'en France que les jeunes gens aiment à se placer. En général on peut dire que les officiers genevois ayant plus d'éducation et de fortune que la plupart des Suisses et autres étrangers qui embrassent l'état militaire, sont estimés dans leurs corps et bien vus de leurs chefs. Ils passent pour actifs et intelligents. Le soldat genevois a bien ces deux qualités mais il a de la peine à se plier à la discipline, accoutumé dès l'enfance dans sa patrie à ne respecter aucune autorité. Cependant au bout de quelques années, on assure qu'il vaut mieux que beaucoup de Suisses et les grades auxquels ceux qui servent quelque temps parviennent presque tous, semblent le prouver.

MOTS DE PASSE

Vendredi 13

Pour le malheur des uns plus on est d'autres plus on rit.

Hélène Bezençon

La copie des commissaires

Les onze membres de la commission du Département militaire fédéral chargée, le 20 janvier dernier, de faire des propositions pour en finir avec l'emprisonnement des objecteurs de conscience tel qu'il est pratiqué actuellement, ont donc fait chou blanc. M^{me} E. Segmüller (PDC, Saint-Gall) et MM. Couchepin (rad. VS), Leuba (lib. VD), le colonel Saxer (ancien président du tribunal de division 7), le colonel Bosshard (président du tribunal de division 6), le professeur de droit pénal Ricklin (Fribourg), flanqués de deux représentants du DMF et d'un émissaire de l'Office fédéral de la justice, ont planché pendant près de six mois, mordant même sur les délais impartis puisqu'ils devaient rendre leur copie pour le 30 juin, tout cela pour accoucher, sous la présidence du brigadier Barras, auditeur en chef de l'armée, d'une «solution» en deux

variantes pour la forme, dont on ne voit pas bien en quoi elle diffère de ce qui est déjà possible aujourd'hui sur la base de l'ordonnance de juin 1981 sur le service sans arme.

Bien sûr, il fallait tenir compte du refus de l'initiative «pour un authentique service civil» intervenu entre-temps; mission accomplie, et même au-delà de ce que l'on pouvait attendre d'une commission créée avant tout pour brouiller les pistes dans les semaines précédant le vote populaire.

Sans rire, la commission Barras demande même la mise sur pied d'une nouvelle commission pour étudier les tenants et aboutissants imaginables du «service de remplacement» (travail «en rapport avec les buts de la Confédération», réservé aux objecteurs pour motifs religieux ou éthiques, choisis à la loterie immuable des tribunaux militaires) qu'elle propose et qui est le fruit d'un travail de réflexion qui a certainement laissé les commissaires sur les genoux. En attendant une troisième commission de synthèse!

EN BREF

Le bureau du tourisme de la RDA (Allemagne de l'Est) publie des annonces sous le titre «GO EAST» (sic).

* * *

En tête d'une annonce dans «La Suisse-Dimanche» du 1^{er} juillet: «Dans le domaine des médias, le groupe Sonor-«La Suisse»-Prominform est particulièrement actif.» Ce titre coiffe le rappel de l'élaboration du projet Tel Sat (1980), du lancement de Radio Mont-Blanc (1981), de la fondation du trimestriel «Le Temps Stratégique» (1982), du lancement de l'hebdomadaire gratuit «La Gazette de Moutier» (1983) et du récent rachat d'une participation majoritaire dans la société editrice du bihebdomadaire sportif «La Semaine sportive». N'oublions pas, au surplus, l'entrée du groupe

Nicole au «Crédit immobilier» et le projet de construction d'un Centre de communication multimédia. Mais ce développement est-il suffisant pour justifier l'affirmation du magazine parisien «Presse Actualité» dans un article de juin, «Jean-Claude Nicole à cœur ouvert»: «Désormais, en Suisse, les grands noms de la presse ne sont plus seulement alémaniques — Ringier ou Frey — il faut compter aussi avec un Romand»? Où se trouvent les Lamunière («24 Heures», etc.) dans ce palmarès en raccourci?

* * *

Ringier ne se refuse rien. Pour les fanatiques du «bingo», «Radio Adria», une radio italienne en langue allemande, pendant les vacances, diffuse entre 9 h. 10 et 9 h. 30, chaque matin, les numéros du «bingo» publiés par «Blick» ou «Sonntags Blick».

Une couche de mots sur l'artiste allemand

... Bien sûr que j'en oubliais! (voir DP 736: *Richesse romande* — il s'agissait des romans). Par exemple Michel Goeldlin, dont le cinquième roman, tapé sur écran électronique (!), a paru l'automne passé, faisant suite à quatre autres, qui pour avoir été tapés tout bonnement sur une machine à écrire ordinaire, n'en sont pas moins originaux! Par exemple Anne-Lise Grobéty ou Janine Massard. Par exemple, parmi les disparus plus ou moins récemment, Elisabeth Burnod — et j'en oublie certainement!

Pour parler d'autre chose:

Je me dois de vous signaler, à Genève, l'exposition de Georg Baselitz. Si j'en crois le petit prospectus que j'ai reçu, Georg Baselitz est un artiste allemand né en 1938 à Deutschbaselitz. «Doué d'une capacité technique aussi traditionnelle que novatrice, il n'a jamais grossi les flots de reproductions qui submergèrent les années 60 et 70, mais cherché à vérifier dans la gravure l'aboutissement de sa peinture ou de sa sculpture.»

Vous vous demanderez peut-être comment on peut être à la fois traditionnel et novateur: la suite du texte fait jaillir la lumière par torrents:

«L'œil français aura tendance à voir Baselitz dans la postérité de l'expressionnisme, est-il écrit. Or il est un réaliste impartissant aux valeurs plastiques la primauté absolue. Si, depuis 1969, il renverse l'image, tête en bas, c'est bien pour renforcer son caractère autonome d'œuvre d'art tout en alarmant l'imaginaire à travers l'inépuisable culture figurative.»

Après cela, si les camarades Berney (DP 691) et Stauffer (DP 689) ne s'ouvrent pas aux beautés de l'art d'avant-garde, il n'y a plus qu'à se tirer des

balles! J'ajouterai qu'une reproduction en noir et blanc représente en effet (pour autant que je puisse en juger) une bouteille la tête en bas. Espérons que l'artiste, poussant plus loin sa recherche, gravera d'autres bouteilles, toujours la tête en bas, mais de biais — ce qui selon moi alarmera encore plus l'imaginaire... Une autre reproduction représente un oiseau, toujours la tête en bas. Je l'ai montrée à *Fadette*, ma chatte, qui s'est montrée vivement intéressée.

CALOMNIES BRITANNIQUES

Pour parler encore d'autre chose... Je lis dans le *Time* du 28 mai de cette année un article intitulé: *Swiss secrets are put to a vote* — Les secrets de la Suisse vont être soumis à un vote (c'était avant l'initiative socialiste sur les banques, de triste mémoire). On y lit ces lignes, que je traduis tant bien que mal:

«La réputation de discrétion de la Suisse est l'une des raisons qui ont attiré (*dans les banques* — note du traducteur) des sommes estimées à plus de 300 milliards de dollars, déposées par des clients du monde entier (*depositors all over the world*), parmi lesquels la Mafia et les dictateurs militaires.» L'article est signé de Alexander L. Taylor III, de moi inconnu. Inutile de dire que les chiffres sont fantaisistes et les affirmations concernant la Mafia pure calomnie. Mais peut-être que, selon le mot de Talleyrand, cela va encore mieux en le disant — car enfin: on accuse souvent Ziegler de ternir notre image de marque auprès de l'étranger... mais ne peut-on pas se demander si nos banques elles aussi, dans une certaine mesure, et vu le peu d'escient de nos contemporains, n'altèrent pas cette même image de marque du «chaste pays que le Léman arrose»?

Et pour finir, une bonne nouvelle: *24 Heures* du 3 juillet (trois juillet) propose en souscription un beau livre sur la Suisse. Mais dépêchez-vous: la souscription se clôt le 1^{er} juillet...

J. C.

RAPPEL

Michel Foucault 1926-1984

«Fils de médecin, né à Poitiers en 1926. Cur-sus ordinaire au lycée de la ville. Puis chez les frères du diocèse, à Saint Stan. Intègre Normale sup en 46. Rate l'oral de l'agreg en 50. Jeune agrégé, est nommé assistant à Lille. Agacé par tous ceux qui font une affaire de son homosexualité. Longs séjours à l'étranger. A Tunis en mai 68. Au Collège de France en 70. Militant du GIP. Journaliste en Iran en 78. Rêvait de partir ailleurs. Mort lundi, d'un cancer, 13 h. 15.» C'est par ces quelques mots que «Libération» (samedi 30 juin) introduisait une dizaine de pages (remarquables) consacrées à la vie et à l'œuvre de Michel Foucault. Deux semaines après, nous n'allons pas en rajouter. Juste ce petit texte que nous confie Edmond Kaiser, pour dire que si la réflexion de Foucault nous a marqués, la qualité de son engagement nous impressionne encore. Quelques mots inédits donc, prononcés le 19 juin 1981 à Genève, au cours de la conférence de presse annonçant la création du Comité international contre la piraterie.

Nous ne sommes ici que des hommes privés qui n'ont d'autre titre à parler, et à parler ensemble, qu'une certaine difficulté commune à supporter ce qui se passe.

Je sais bien, et il faut se rendre à l'évidence: les raisons qui font que des hommes et des femmes aiment mieux quitter leur pays que d'y vivre, nous n'y pouvons pas grand-chose. Le fait est hors de notre portée.

Qui donc nous a commis? Personne. Et c'est cela justement qui fait notre droit. Il me semble qu'il

faut avoir à l'esprit trois principes qui, je crois, guident cette initiative, comme bien d'autres qui l'ont précédées: l'Ile de Lumière, le Cap Anamour, l'Avion pour le Salvador, mais aussi Terre des Hommes, Amnesty International.

1) Il existe une citoyenneté internationale qui a ses droits, qui a ses devoirs et qui engage à s'élever contre tout abus de pouvoir, quel qu'en soit l'auteur, quelles qu'en soient les victimes. Après tout, nous sommes tous des gouvernés et, à ce titre, solidaires.

2) Parce qu'ils prétendent s'occuper du bonheur des sociétés, les gouvernements s'arrogent le droit de passer au compte du profit et des pertes le malheur des hommes que leurs décisions provoquent ou que leurs négligences permettent. C'est un devoir de cette citoyenneté internationale de toujours faire valoir aux yeux et aux oreilles des gouvernements les malheurs des hommes dont il n'est pas vrai qu'ils ne sont pas responsables. Le malheur des hommes ne doit jamais être un reste muet de la politique. Il fonde un droit absolu à se lever et à s'adresser à ceux qui détiennent le pouvoir.

3) Il faut refuser le partage des tâches que, très souvent, on nous propose: aux individus de s'indigner et de parler; aux gouvernements de réfléchir et d'agir. C'est vrai: les bons gouvernements aiment la sainte indignation des gouvernés, pourvu qu'elle reste lyrique. Je crois qu'il faut se rendre compte que très souvent ce sont les gouvernants qui parlent, ne peuvent et ne veulent que parler. L'expérience montre qu'on peut et qu'on doit refuser le rôle théâtral de la pure et simple indignation qu'on nous propose. Amnesty International, Terre des Hommes, Médecins du Monde sont des initiatives qui ont créé ce droit nouveau: celui des individus privés à intervenir effectivement dans l'ordre des politiques et des stratégies internationales. La volonté des individus doit s'inscrire dans une réalité dont les gouvernements ont voulu se réserver le monopole, ce monopole qu'il faut arracher peu à peu et chaque jour.

La mutualité muette

Deux initiatives sur le même sujet sont concoctées. Le Concordat des caisses d'assurance-maladie d'une part, le parti socialiste et l'Union syndicale d'autre part. A votre bonne santé! On va trinquer (dans les deux sens du terme).

Une révision des bases de la LAMA s'impose de toute évidence. La solidarité ne s'y manifeste plus: chacun paie, quel que soit son revenu, les mêmes primes; plus la famille est nombreuse, plus le multiple des cotisations est fort.

A cela s'ajoute l'explosion du coût de la santé.

Il n'y a pas de solution unique, bien sûr, à ce défi lancé aux sociétés modernes. Mais entre toutes les «entrées» sur ce sujet, une indispensable: le renouvellement, à la base, de la solidarité.

Sans théorie, la découverte pratique et personnelle de ce problème.

Il y a dix ans, un collègue me dit: je suis assuré totalement contre les gros risques auprès d'une assurance privée. Les kleenex de mes rhumes ordinaires, je peux les payer dans mes dépenses courantes. J'interroge sur ce sujet un ami qui fait la doctrine en la matière. Il explique: contraire à la mutualité, favorise le développement des cliniques privées, fausse la planification hospitalière, etc.

Il y a cinq ans, le responsable d'une entreprise me renseigne sur son expérience. J'avais décidé de prendre en charge, dit-il, une partie des cotisations d'assurance-maladie; et j'ai demandé à l'ensemble de mes collaborateurs: «quel est le montant que vous pouvez supporter avant qu'intervienne l'assurance?» Après délibérations internes, ils ont fixé la franchise à 500 francs.

Il y a un an, la mutuelle à laquelle j'appartiens depuis plus de trente ans, me communique les tarifs avec franchise de 500 francs pour les soins

ambulatoires: cotisations réduites presque de moitié.

Il y a une semaine, l'ami, qui fait la doctrine, déclare: sur ce sujet, j'ai révisé ma position.

Expériences faites, il est dès lors possible de préciser quelques postulats et principes.

La franchise, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, n'est pas satisfaisante. Elle soumet les mutuelles à la pression des assurances privées; elle n'est pas proportionnelle aux ressources de l'assuré; elle ne tient pas compte de la famille; elle encourage le recours à l'hospitalisation privée.

En revanche, la franchise s'appuie sur une évidence. Il est équitable de supporter pour sa propre santé ce qu'un automobiliste affecte, sans sourcilier, en service d'entretien kilométrique. La franchise casco paraît naturelle, pourquoi pas la franchise maladie?

Il serait donc nécessaire d'adapter la franchise à des règles sociales. Esquisse de quelques-uns de ces impératifs.

— Adapter la franchise aux ressources de l'assuré. Par exemple de 50 à 1000 francs.

— En exempter les mineurs.

— Admettre, hors franchise, un contrôle préventif régulier.

Si une mutuelle appliquait ces règles spontanément, que se passerait-il? Une fuite de la clientèle attirée par les tarifs plus bas et sans correctif social de la concurrence? Cela n'est pas certain, si la solidarité est encore vivante.

Mais à supposer qu'il y ait, dans des circonstances données, détournement de clientèle, il serait naturel que l'autorité publique intervienne pour corriger, par subvention, les distorsions constatées. L'argent public encouragerait, comme aux origines, la véritable solidarité.

Il n'y a pas, faut-il le répéter en conclusion, de solution unique au coût de la santé.

Mais une des conditions de la réussite, c'est que les mutualités fassent la preuve de leur imagination. Recourir à l'initiative (une signature et puis voilà) pour réclamer plus d'argent et, comme il ne doit pas être gaspillé, plus de contrôle, c'est oublier un élément essentiel: la renaissance de la mutualité.

A. G.

COMPTES

Domaine Public 1983

Les chiffres que nous nous faisons un devoir de publier année après année et qui cernent l'état de santé de «Domaine Public» sont trompeurs!

La relative stabilité des «charges» et des «produits» (une partie des ventes au numéro 1983 est reportée sur l'année en cours) d'un exercice à l'autre masque les extraordinaires efforts indispensables pour maintenir en vie et améliorer cet hebdomadaire. Efforts d'abord pour assurer une qualité rédactionnelle satisfaisante avec un minimum de moyens (une équipe rédactionnelle bénévole, assistée d'un seul journaliste professionnel salarié), efforts aussi pour conquérir de nouveaux lecteurs sans recours à la promotion de masse hors de portée financière.

Voici donc le portrait sec de l'année 1983, bilan sans histoires d'un combat mené sans relâche. Entre les lignes, vous lirez aisément, chers amis abonnés, à quel point nous comptons sur vous.

Comptes d'exploitation 1983

(1982)

Impression et distribution	Fr. 79 740.05	(79 220.15)
Salaires et charges soc.	Fr. 55 080. —	(51 975. —)
Frais d'adm. et divers	Fr. 9 909.60	(13 158.15)
Total des charges:	Fr. 144 729.65	(144 353.30)
Ventes: aux numéros	Fr. 899.25	(1 470.15)
abonnements	Fr. 143 849.10	(142 959.65)
Total des produits:	Fr. 144 748.35	(144 429.80)
Résultat (bénéfice)	Fr. 18.70	(76.50)